

Les législateurs réunis à Genève demandent l'adoption de mesures pour atténuer les effets de la crise financière internationale

Genève, le 15 octobre 2008 - No. 5

Plus de 500 parlementaires de plus de 130 pays - dont une quarantaine de présidents de parlement - participant à la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève demandent l'adoption de mesures propres à réduire les conséquences sociales que la crise financière internationale pourrait avoir sur les perspectives d'emploi, la sécurité de l'emploi, la hausse des prix et la pauvreté, tous éléments dont il est question dans la Déclaration du millénaire adoptée par les Nations Unies.

Ils ont demandé instamment aux commissions parlementaires traitant des questions financières, économiques et commerciales de définir les meilleurs moyens de protéger les institutions financières et d'atténuer les effets de la crise financière internationale, et engagé les parlements nationaux à mettre en place un cadre réglementaire plus efficace pour les instances nationales de régulation afin de prévenir toute instabilité des principaux marchés financiers .

Les parlementaires présents à Genève ont demandé au Conseil directeur d'organiser une conférence parlementaire internationale avec des experts pour examiner les causes et les effets de la crise financière internationale sur le système économique mondial et définir des moyens de remédier aux conséquences de cette crise. Ils ont aussi encouragé la mise en œuvre de lois et de normes arrêtées au plan international sur la transparence des marchés financiers pour veiller à la clarté des transactions financières, ce qui renforcerait la capacité nationale et internationale d'appréciation des risques financiers.

En outre, les législateurs ont appelé les gouvernements à inclure des parlementaires dans les délégations officielles qu'ils envoyaient aux conférences, forums et réunions organisés au sujet de la crise financière internationale, de façon à ce que les parlementaires puissent exprimer leurs points de vue et leurs idées en leur qualité de représentants du peuple.

Tous les pays devraient mettre en place des mesures plus efficaces pour réprimer les délits financiers et coopérer dans ce domaine, et les gouvernements des principaux pays industrialisés devraient assumer leurs responsabilités envers les pays en développement en endiguant les effets néfastes de cette crise sur leur économie et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préparer la pleine participation des pays en développement à la définition de l'économie mondiale.

Les gouvernements des pays développés devraient honorer leurs engagements vis-à-vis des pays en développement pour les aider à résoudre leurs problèmes économiques internes, à éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie et à atteindre des taux de croissance plus élevés, comme le recommandent plusieurs instruments, en particulier la Déclaration du millénaire. Dans ce contexte, les législateurs ont engagé les organisations internationales, dans les limites de leurs mandats respectifs, à contribuer à la réalisation des objectifs susmentionnés.

Enfin, les parlements ne devraient épargner aucun effort pour susciter des idées et des initiatives visant à promouvoir un nouveau système financier reposant sur des règles qui puisse contribuer à l'établissement d'une structure économique mondiale plus juste et plus transparente, laquelle contribuerait à son tour à l'instauration de la paix et de la stabilité.

La 120^{ème} Assemblée aura lieu à Addis Ababa, Ethiopie, du 5 au 10 avril 2009.

Fondée en 1889 et établie à Genève, l'UIP, doyenne des organisations politiques internationales, compte 154 Membres – des parlements nationaux – et huit Membres associés, qui sont des assemblées parlementaires régionales. L'organisation mondiale des parlements dispose d'un bureau à New York en tant qu'Observateur permanent auprès de l'ONU.

Contacts pour information et demande d'entretiens :

Mme Luisa Ballin, Chargée de l'Information. Tél. à la Maison des Parlements : +41 22 919 41 16 / 50 / 27 ; tél. au CICG : +41 22 791 94 42. Portable : +41 (0) 79 649 71 45, adresse électronique: lb@mail.ipu.org ou cbl@mail.ipu.org

Site internet de l'UIP: www.ipu.org